

Les travaux parlementaires

39^e législature, 1^{re} session
(du 13 janvier 2009 au 22 février 2011)

Journal des débats

Commission permanente des institutions

Le vendredi 26 novembre 2010 -- Vol. 41 N° 116

Consultation générale sur le projet de loi
n° 94 -- Loi établissant les balises
encadrant les demandes
d'accommodement dans l'Administration
gouvernementale et dans certains
établissements (11)

Table des matières

Auditions (suite)

M. Mitchel Fortin

Coalition Non au bill 94

M. Jack Jedwab

Mme Djemila Benhabib

Autres intervenants

M. Bernard Drainville, président

Mme Kathleen Weil

Mme Louise Beaudoin

M. Claude Bachand

Mme Agnès Maltais

* Mme Anne Lévesque, Coalition Non au bill 94

* Témoin interrogé par les membres de la commission

.../...

(Reprise à 12 h 33)

Le Président (M. Drainville): Alors, nous allons reprendre nos travaux pour le dernier exposé de cette matinée, en compagnie de Mme Djemila Benhabib, qui va nous faire d'abord une présentation d'à peu près six minutes, et par la suite nous aurons une période d'échange de 14 minutes divisée en temps égal entre le gouvernement et l'opposition. Mme Benhabib, la parole est à vous.

Mme Djemila Benhabib

Mme Benhabib (Djemila): Merci. M. le Président, Mmes et MM. les députés, merci de me permettre de prendre la parole. Sans tarder, je vais aller dans le vif du sujet.

Mon nom est Djemila Benhabib. J'ai 38 ans. Je suis mère d'une petite fille de cinq ans qui porte le nom de Frida Paloma Toupin-Benhabib: Frida, dont la racine allemande signifie «paix»; Paloma, dont la racine espagnole signifie «colombe». Je travaille pour le gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale fédérale, où je vis depuis huit ans. Vous devez vous douter que je ne suis là ni pour vous parler de mes prouesses, de mes limites ou encore de mes inquiétudes de mère ou de travailleuse mais plutôt pour partager mon expérience de femme totalement dévouée à l'avancée des droits des femmes ici et dans le monde, que je raconte dans un ouvrage récent intitulé *Ma vie à contre-Coran*. Ce combat est intimement lié à un autre de mes combats, que Voltaire désignait en son temps comme «l'infâme», qu'il appelait d'ailleurs à écraser. Eh bien, pour moi, en 2010, l'infâme a un visage et porte un nom, il se cristallise dans une idéologie fasciste et totalitaire qui prône l'apartheid sexuel, l'extermination des apostats comme moi et la mise à mort des homosexuels, j'entends, vous l'aurez sans doute deviné, l'islam politique.

C'est donc cette expérience riche et tragique que je souhaiterais partager avec vous pendant les quelques minutes qui me sont allouées.

Je suis née en Ukraine, d'un père algérien et d'une mère chypriote grecque. J'ai vécu dans trois continents et dans cinq pays. Ma quête de liberté m'a plongée dans une boucherie sans nom, qui eut lieu sous un ciel d'azur, dans une autre vie, en Algérie, alors que je n'avais pas encore 20 ans. C'était au tout début des années quatre-vingt-dix. J'ai presque découvert au même moment l'absolu de l'engagement et la bestialité des hommes. Je nourrissais pour la vie, pour mon pays, pour le monde une sorte de fascination et de passion démesurée, et un jour tout cela s'est arrêté. J'ai quitté Oran. C'était le 2 août 1994. J'ai renoncé à son soleil brûlant et à ses nuits de poésie. Six mois auparavant, mes parents avaient reçu une lettre de condamnation à mort qui portait le sceau du Front islamique du djihad armé, FIDA, une organisation paramilitaire associée au Front islamique du salut, chargée de liquider physiquement l'élite intellectuelle algérienne.

Au printemps de la même année, une autre organisation paramilitaire associée au FIS, le GIA, Groupe islamique armé, a ordonné aux femmes de mon pays le port du voile

islamique. Deux options s'offraient à nous: dissimuler nos corps dans des cercueils ambulants ou résister. Certaines ont résisté et ont été assassinées. Ce fut le cas de Katia Bengana, une jeune lycéenne âgée de 17 ans, assassinée le 28 février 1914 à la sortie de son lycée, à Meftah, parce qu'elle refusait de porter le voile islamique, celui-là même qui est imposé aux femmes en Iran, en Arabie Saoudite, au Soudan et en Afghanistan.

Vous comprendrez par là que, lorsqu'on évoque les symboles religieux au Québec ou ailleurs en Occident, on parle de ces femmes, de leur vie, de leurs souffrances, de leurs aspirations. Il s'agit de femmes dont on ne peut tout de même nier l'existence; plus encore, dont il faut considérer les résistances, parce qu'on ne soulignera jamais suffisamment leur courage exemplaire au péril de leur vie.

Le projet de loi n° 94 ne dit pas grand-chose à son sujet, et c'est cela qui m'inquiète, principalement. Il ne nous dit pas de quelle façon, nous, en tant que société, nous allons protéger des filles, des jeunes femmes et des femmes qui ne veulent pas se soumettre à la norme islamiste telle que prescrite par ses prédicateurs financés par des États étrangers, qui soutiennent le terrorisme international. Ces derniers font couler le sang des femmes non pas seulement au Pakistan ou en Jordanie, mais également au Québec, en France, en Belgique en Allemagne et partout ailleurs en Occident.

En quelques mois, de juillet 2009 à octobre 2010, six femmes québécoises ont été victimes de crime d'honneur, dont cinq sont mortes assassinées par les membres de leurs familles. Pour moi, cette situation est insupportable et préoccupante, car il y a des indicateurs sérieux qui nous disent clairement qu'ici, au Québec, des petites filles, des jeunes femmes et des femmes souffrent des pratiques de leurs familles sans que nous soyons capables de leur apporter une quelconque aide.

Alors, permettez-moi de m'interroger sur le rôle de nos institutions. L'État québécois n'a-t-il pas le devoir de protéger ces citoyennes-là? L'État québécois n'a-t-il pas l'obligation d'envoyer un message clair, sans équivoque, à l'égard de tous ceux qui imposent aux femmes ici, dans notre pays, des pratiques barbares d'un autre âge et d'une autre époque? L'État québécois n'a-t-il pas la responsabilité de promouvoir la laïcité, les valeurs d'égalité et le respect des institutions publiques pour lesquels des millions de Québécois se sont sacrifiés, se sont mobilisés et continuent de le faire, d'ailleurs?

En d'autres termes, l'État québécois doit-il légitimer, valider ou encore banaliser la norme véhiculée par les islamistes, celle du port du voile islamique, qu'il couvre totalement ou partiellement le visage ou le corps, et qui veut que, derrière chaque femme, il y ait une tentatrice et que, derrière chaque homme, gît un prédateur? J'ose espérer que non.

*** (12 h 40) ***

J'ai quitté Oran parce que je refusais de mourir. Je suis partie parce que je voulais vivre pleinement une vie de femme libre. Je continuerai de porter ce rêve aussi longtemps que je pourrai, aussi loin que possible pour que les femmes venues d'ailleurs et d'ici puissent

se réaliser et s'épanouir pleinement non pas à l'ombre des églises, des synagogues ou des mosquées, mais loin des pesanteurs politico-religieuses.

Je continuerai de raconter à ma fille la fabuleuse page d'histoire écrite depuis près de 50 ans par Claire Kirkland-Casgrain, première femme députée à l'Assemblée nationale du Québec qui s'est battue pour avoir le droit de siéger la tête nue. Rappelons-nous de ce vieux règlement britannique qu'on a évoqué pour l'humilier et la rabaisser. Pour ma part, je continuerai de m'en souvenir, vaille que vaille, car, à mes yeux, on ne peut construire un pays dans l'oubli et l'amnésie générale parce que se souvenir et transmettre, c'est le devoir de chaque patriote, c'est le devoir de chaque citoyen, c'est le mien et celui de chacun d'entre vous.

Le Président (M. Drainville): En terminant.

Mme Benhabib (Djemila): Dans ce contexte, je conclurai en vous disant que le projet de loi n° 94 est nettement en deçà des enjeux auxquels le monde fait face et en particulier le Québec... sont confrontés.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'en finir avec les accommodements à caractère religieux qui ghettoïsent notre société, la fracturent et la divisent. Je vous remercie.

Le Président (M. Drainville): Merci, Mme Benhabib. Mme la ministre.

Mme Weil: Oui. Bonjour et bienvenue, Mme Benhabib. J'ai eu l'occasion de souvent lire vos articles et je suis très, comment dire, émue par votre expérience. Je comprends la rage que vous avez dans votre cœur. Je pense que toutes les femmes... et pas juste les femmes, mais les hommes ici aussi, on a été très sensibilisés à ce... Et, moi, j'ai des amis algériens qui ont quitté à peu près en même temps que vous, mes amis... des meilleurs amis qui sont algériens et qui connaissent cette réalité.

Et évidemment le projet de loi n° 94 vient accompagner toutes sortes d'instruments démocratiques qu'on a dans notre société. On va commencer par l'endroit où vous êtes actuellement, hein, des élus, une Assemblée nationale où on vote des lois. On a des chartes de droits et libertés, on a un code criminel, et j'espère que vous vous sentez en sécurité dans ce pays et que vous vous sentez en sécurité ici, là où vous êtes. Et c'est peut-être beaucoup justement ces instruments qui nous permettent de prendre des décisions en vue de protéger les hommes et les femmes.

Vous savez aussi qu'on a un problème de violence contre les femmes, c'est une réalité qui existe pas juste dans les sociétés ailleurs, mais ici aussi et qu'on a un code criminel, on a des organismes qui font face à ça, on a des enfants qui sont abusés et on a un système pour protéger ces gens-là. Actuellement, il n'y a pas de crime d'honneur, il y a des crimes, et c'est traité comme des crimes. Donc, ces femmes dont vous parlez... ou cette famille qui a été tuée, pour l'instant, évidemment, on a le meilleur instrument qui est le Code criminel, je pense que je dois vous dire qu'il n'y a rien qui est banalisé dans tout ça, dans

ce que vous dites. Et le Canada et le Québec ne banalisent pas ces crimes. Je pense que c'est important de le dire.

Maintenant, évidemment, le défi, c'est toujours... parce que notre meilleure protection, c'est la Charte de droits et libertés. Il ne faut pas banaliser les chartes de droits et libertés. C'est les meilleures protections qu'on peut avoir. Le Québec a une excellente Charte de droits et libertés, et qu'on respecte, et qu'on veut toujours protéger. Et c'est pour ça qu'on a une commission des droits de la personne, on a des tribunaux, on a une armée de juristes toujours là pour s'assurer que les droits des femmes, des minorités et des minorités religieuses aussi, il faut le dire, sont protégés.

Donc, le projet de loi n° 94, je pense qu'il faut le voir dans un contexte beaucoup plus large, beaucoup plus large, d'interventions qui sont faites, au niveau militaire, au niveau du Canada, hein, on parle d'Afghanistan, de toutes sortes d'interventions que les États peuvent faire au nom de la liberté de tous et chacun. Là, je sais que vous, bon, vous avez un vécu qui voudrait... Bon. Le symbole du voile intégral, je comprends très bien ce que vous dites. Le projet de loi n° 94 vient amener des balises dans un débat sur les accommodements raisonnables.

Bien au-delà de codes vestimentaires, c'est toutes sortes de demandes qui sont faites par des gens au nom de la liberté de religion et qui se font depuis toujours ici, au Québec, au Canada aussi et qui se font bien. Et les gens, quotidiennement, c'est du cas par cas, les gens demandent des accommodements. Mais, le débat, comme vous le savez, vous étiez ici en 2007-2008, 2009, vous avez participé à ce débat-là, on sentait, en tant que législateurs, qu'il fallait amener une certaine clarté par rapport à tout ça.

Alors, j'aimerais vous entendre, Vous, vous dites «pas d'accommodement» si quelqu'un demande... Bon. Et c'est toujours des minorités religieuses, hein, ici qui demandent, bon, certains accommodements. Et on a toujours vécu avec ces accommodements. Il y a un service, à la Commission des droits de la personne, qui guide les décideurs. C'est souvent des employeurs. Ça peut être pour des personnes handicapées, mais évidemment, depuis plusieurs années, c'est souvent autour de la religion.

Est-ce que je comprends bien de votre part que vous dites qu'il devrait n'y avoir aucun accommodement pour accommoder différentes religions qui auraient peut-être besoin d'un... soit un temps de prière? Ça pourrait être le code vestimentaire, ça pourrait être de porter un signe religieux, ça pourrait être pour demander... C'est vraiment ça qui a mené à ce projet de loi, c'étaient des demandes qui ont été faites à la SAAQ. Vous vous rappelez peut-être de ces instances, où on demandait d'être servi par une homme ou une femme lorsqu'on arrivait pour chercher son permis de conduire. Des fois, c'est pour l'identification.

Alors, c'est beaucoup le vivre-ensemble. Comment fait-on lorsqu'on a des demandes? Parce qu'on a la liberté de religion. Ça existe ici, en Occident, et ça a toujours été respecté. Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus. Au-delà du code, au-delà de ce vêtement qui est le voile intégral, j'aimerais vous entendre sur ce principe

d'accommodement raisonnable. Est-ce que, vous, vous dites que dans cette société on ne devrait pas accommoder lorsque quelqu'un demande un accommodement sur la liberté de religion? On n'irait pas sur les autres types de demande, mais sur la liberté de religion.

Le Président (M. Drainville): Et vous avez à peu près deux minutes pour répondre, malheureusement, Mme Benhabib.

Mme Benhabib (Djemila): Je pense que souvent on parle de choses qu'on ne sait pas. On ne sait pas où ça commence, et on ne connaît pas la nature des choses, et on ne sait pas où ça s'en va. Quand on dit, d'abord, «religion» et ensuite quand on lui rajoute un autre nom, «accommodement», donc on ne sait pas très bien... Ça veut dire quoi, un accommodement? Ça veut dire quoi, un accommodement religieux? Qui détermine, qui fixe la norme de ce qui est religieux ou pas? C'est-u l'imam en Arabie Saoudite? C'est-u l'imam au Caire? C'est-u l'imam ici, à Saint-Laurent, qui demande la ségrégation sexuelle? C'est l'État québécois qui va s'intéresser à ça?

Enfin, je ne comprends pas exactement comment, sur quelle base ces accommodements religieux vont se faire, sur quelle norme.

Par contre, ce que je sais, c'est que, la religion, on peut la pratiquer dans un cadre. Il y a des lieux de culte pour pratiquer la religion. Il n'y a personne ici, au Québec, qui est persécuté en raison de ses convictions religieuses. Bien au contraire, ceux qui sont persécutés en raison de leurs convictions philosophiques, spirituelles et religieuses, ce sont les minorités religieuses dans le monde arabe et musulman et dans les pays qui ne sont pas démocratiques. Alors, je ne vois pas très bien de quoi on parle.

On parle d'une chose qui est extrêmement grave, qui s'appelle l'islam politique. On n'est plus du tout dans le domaine du religieux, mais on est dans le domaine du politique, c'est-à-dire qu'on est face à des gens qui veulent changer la nature même de nos institutions démocratiques, qui sont là pour pervertir l'égalité entre les hommes et les femmes et qui sont là pour nous dicter une loi venue du ciel. Moi, je la refuse, et beaucoup de Québécois la refusent. Et c'est, malheureusement, dommage que le gouvernement actuel n'entend pas tous ces Québécois qui sont fatigués, qui sont consternés de ce climat de pourrissement qui existe parce que justement on est dans un flou total et absolu.

Le Président (M. Drainville): ...il ne reste plus de temps. Mme la députée de Taschereau.

****(12 h 50)****

Mme Maltais: Merci, M. le Président. Bonjour, Mme Benhabib. C'est un plaisir de vous entendre. Vous avez une voix qui vient... qui a porté très fort.

J'ai ici, à côté de moi, votre livre, *Ma vie à contre-Coran*, qui a été extrêmement important et qui a beaucoup fait réfléchir les femmes québécoises, je dois dire, face aux demandes d'accommodement religieux. Vous savez très bien que nous sommes contre ce

projet de loi qu'il y a actuellement. Et beaucoup de femmes musulmanes sont venues ici et nous ont dit qu'il fallait... qu'elles étaient, elles aussi, contre ce projet de loi mais pour une raison contraire à la nôtre.

Nous sommes pour la laïcité totale, la laïcité complète de l'État et non pas pour la laïcité ouverte qui est un accommodement. Mais des femmes musulmanes sont venues ici nous dire: Le fait d'interdire le voile et même le niqab va faire que ces femmes-là vont se retrouver dans un ghetto, c'est les isoler. Évidemment, je ne crois pas en cet argument. Mais, vous, vous venez vous-même de donner une opinion très forte en disant: Le ghetto vient des accommodements religieux.

J'aimerais ça vous entendre sur cette affirmation que le ghetto vient des accommodements religieux.

Mme Benhabib (Djemila): Écoutez, si l'identité va être définie exclusivement en fonction de nos appartenances religieuses ou spirituelles, dans quelle catégorie allez-vous me mettre, moi qui suis née dans un pays, qui ai vécu dans 36 000 pays, qui a un papa algérien et une mère chypriote?

Je veux dire, c'est ghettoïser en fonction d'appartenances ethniques et religieuses, c'est vraiment ça, c'est mettre les gens dans des cases. Par contre, lorsqu'on regroupe les gens en fonction d'idées, en fonction de valeurs, en fonction de principes, de principes universels, on les met ensemble et on leur dit quoi? On leur dit clairement qu'ils sont capables de transcender leurs origines, d'où ils viennent pour aller dans quelque chose de plus grand qui s'appelle le bien commun, qui s'appelle le bien public, qui s'appelle la société. Être citoyen, pour moi, c'est cela, c'est pouvoir se définir seulement en fonction d'une identité québécoise qui est bien évidemment plurielle et diversifiée.

Permettez-moi juste d'ouvrir une petite parenthèse concernant ces femmes qui portent le voile intégral, pour vous démontrer à quel point nous sommes dans le politique, que nous ne sommes pas dans le religieux, que nous sommes dans le politique qui est parrainé par des États intégristes, par des États fascistes. En Belgique, par exemple...

Le Président (M. Drainville): Mme Benhabib, je vais vous donner deux minutes pour faire votre démonstration et pour conclure.

Mme Benhabib (Djemila): Oui. En Belgique, par exemple, d'où je viens et où je repars pour justement continuer d'enquêter, il y a des femmes qui sont payées pour porter le voile intégral.

Dans la banlieue de Lyon, en France, c'est exactement la même chose, les femmes reçoivent de l'argent pour défier l'État français. Eh bien, dites-moi si ça s'appelle de la liberté religieuse. Pour moi, clairement, c'est non. Alors, maintenant, faut-il prendre des mesures à l'égard de ce fléau? J'ose espérer que oui. Et je retourne justement en Belgique pour rencontrer des parlementaires qui s'intéressent à cette question-là et qui sont en train

de soulever des questions extrêmement intéressantes, au Parlement belge, justement sur l'ingérence d'États terroristes dans la politique belge et française.

Une voix: Merci.

Le Président (M. Drainville): Mme Benhabib, c'est sur ces paroles que nous allons terminer cet échange. Je vous remercie beaucoup de vous être déplacée.

Une voix: ...

Le Président (M. Drainville): Merci. Et je remercie les membres de cette commission également et je vous souhaite un bon week-end.

Je lève la séance, et la commission ajourne ses travaux sine die. Merci.

(Fin de la séance à 12 h 54)